
A I A B

Association Intercommunale Asse et Boiron
Comité de Direction



Préavis no 1/2016

**Exercice 2015
Rapport de Gestion et Comptes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Introduction

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la loi du 28 février 1956 sur les Communes, les Associations de Communes, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivant du Règlement sur la comptabilité des Communes, des Associations de Communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 83 du Règlement du Conseil Intercommunal du 17 septembre 2008,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du Comité de Direction et les comptes de l'exercice 2015 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Association Intercommunale durant l'année 2015.

Administration Générale

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances, sous la Présidence de M. Georges Lacôte remplacé dès juillet par M. Pierre Schaller et s'est prononcé sur 4 préavis.

Comité de Direction

Le Comité de Direction a tenu 6 séances durant l'année 2015.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2014 ne comportait aucune remarque ou modification que le CoDir aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2015.

Par le réviseur externe :

Il n'y a pas de remarques en suspens.

Par la Préfecture et le service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) :

Aucune remarque sur les comptes 2014.

Finances

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, le CoDir a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de Gestion du Conseil Intercommunal. Il est annexé au présent préavis.

Association Intercommunale Asse et Boiron

Les comptes bouclent avec des totaux égaux de Fr. 4'143'488.27 contre Fr. 4'232'690.00 budgétisés. Pour 2015 l'amortissement obligatoire totalise Fr.1'232'250.00, l'amortissement supplémentaire Fr. 56'034.67 et l'investissement Fr.1'312'224.39 Les emprunts par avances à termes fixes totalisent Fr. 29'669'500.00 au 31 décembre 2015 contre Fr. 29'445'500.00 au 31 décembre 2014.

Les montants à charge de :

	Comptes	Budget
l'AEE pour les locations :	Fr 2'000'685.70	2'229'190.00
des Communes pour le Bâtiment Swisscom :	Fr 1'171.70	1'120.00
des Communes pour la Piscine et le Parking :	Fr 492'646.08	453'030.00
des Communes pour l'Administration et les Finances :	Fr 69'821.06	69'470.00
des Communes pour les Sociétés civiles	Fr 56'158.45	65'640.00

Personnel de l'Association

Monsieur Yves Schwarzentrub est l'Intendant responsable du personnel et de la gestion des bâtiments des sites de Borex-Crassier et de la piscine.

Sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier, quatre employés sont engagés pour un équivalent temps plein de 3.3 et un appoint de l'employé de Borex de 20%. Sur le site de la piscine de Chéserey, six employés sont engagés pour un équivalent temps plein de 5.1. Ils sont soutenus par des surveillants de piscine, travaillant sur appel et payés à l'heure.

Bâtiments

Bâtiment A-B-C

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment. L'ECA nous a remboursé un montant de Fr. 76'321.85.00 suite aux dégâts de la grêle du 20 juin 2013.

Halles de gym

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment. Le toit plat de l'ancienne salle de gym montre des signes de vétusté, des travaux doivent être entrepris.

Bâtiment Swisscom

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.

Piscine

L'achat de l'électricité est en baisse. Il y a encore des factures de 2014 qui ont été comptabilisées. Nous avons encore du signer des contrats d'entretien pour les installations techniques, les garanties venant échues.

Les dégâts de la grêle ont été réparés pour un montant de Fr. 380'445.00 entièrement remboursé par l'ECA. La piscine étant soumise à la TVA, nous avons ainsi récupéré Fr 28'181.11 que nous avons utilisé pour faire un amortissement complémentaire sur le compte 9143.018 – changement d'éclairage.

La piscine a comptabilisé 86'789 entrées. Le tarif d'entrée préférentiel pour les sociétés qui louent des lignes a été supprimé. Les participants aux cours paient le tarif d'entrée affiché.

Place de sports

Le marquage de la place de sport n'a pas pu être terminé, les conditions météorologiques sont en cause. Elle connaît déjà une bonne fréquentation.

Remarques sur les rubriques

Les explications des rubriques qui «interpellent » sont commentées au recto des pages des comptes.

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Asse et Boiron

- Dans sa séance du 29 mars 2016 ;
- Vu le préavis du CoDir N° 1/2016« Rapport de Gestion et Comptes 2015 » et ses annexes ;
- Oûi le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver les Comptes de l'exercice 2015 tels que présentés,
2. De donner décharge au Comité de Direction Asse et Boiron de sa gestion pour l'exercice 2015.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 1er mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Au Nom du
Comité de Direction

Le Président S. Melly La Secrétaire M. Bardel

